Insee flash







n° 118 - Mars 2010



Les cadres des fonctions métropolitaines

Avec 7,7 % des emplois, l'agglomération rémoise est en bonne position

Au cours de la période récente, les emplois « décisionnels » qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement des agglomérations ont eu tendance à se concentrer sur les grandes métropoles régionales. Dans l'inévitable compétition entre les territoires, l'enjeu de la métropolisation est devenu crucial. C'est pourquoi le processus de métropolisation du territoire, autour de dix intercommunalités baptisées « G10 », constitue un axe majeur du projet Reims 2020.

Cet Insee flash, résultat de la collaboration entre la direction régionale de l'Insee Champagne-Ardenne et l'Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims (AUDRR), contribue à éclairer la structure des emplois et son évolution au cours des vingt-cinq dernières années.

Ce travail prolonge par ailleurs un premier exercice réalisé en 2004 sur les « emplois métropolitains supérieurs » et ce malgré des modifications de définitions. On parle désormais de cadres des fonctions métropolitaines.

La proximité de la région capitale influe sur la présence de ce type d'emplois et de fonctions. C'est la raison pour laquelle la comparaison avec les agglomérations du Grand Bassin Parisien (Amiens, Caen, Le Havre, Le Mans, Orléans, Rouen et Troyes) nous est apparue nécessaire. Il s'agit de savoir si cette influence est la même partout.

La métropolisation doit aussi s'analyser à l'aune des réseaux de villes à l'intérieur desquels des échanges quotidiens organisent les espaces vécus. A ce titre, l'étude de l'emploi des cadres des fonctions métropolitaines dans le G10 place la démarche dans un espace métropolitain de projet. La comparaison avec deux autres réseaux que sont le Sillon Lorrain et l'espace métropolitain Val de Loire - Maine prend alors tout son sens.

Puissent ces résultats apporter des éclairages nouveaux pour enrichir le débat à diverses échelles de territoire. Et d'aider ainsi à la mise en convergence des politiques publiques nécessaires à un développement soutenu et harmonieux de ce grand bassin de vie sur la france Est de la région parisienne, étendu à trois départements.

Serge Pugeault

Adjoint de la Maire de Reims Vice-Président de Reims Métropole Président de l'Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims www.insee.fr

Avec l'interpénétration croissante de l'industrie et des services, l'analyse du marché du travail à travers la seule utilisation du secteur d'activité employeur est incomplète. Pour exemple, des emplois d'ingénieurs en recherche et développement peuvent être exercés au sein de sites industriels, quand d'autres seront externalisés auprès de prestataires de services. Avec une approche sectorielle, les premiers seront classés dans l'industrie tandis que les seconds relèveront des services. Selon une approche fonctionnelle des emplois, tous seront classés en recherche et développement. L'analyse des 486 professions exercées et regroupées au sein de 15 grandes fonctions fournit une lecture originale du partage géographique du travail et des spécificités des territoires.



Les fonctions « gestion » et « santéaction sociale » les deux plus présentes dans l'agglomération rémoise

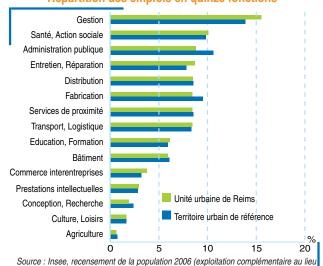
Dans l'unité urbaine de Reims, composée de Reims et des six communes de sa banlieue -Tinqueux, Cormontreuil, Bétheny, Saint-Brice-Courcelles, Taissy et Saint-Léonard-, la fonction « gestion » est la plus importante des 15 fonctions avec 15,5 % des emplois en 2006. Cette fonction arrive en tête dans les plus grandes agglomérations et son poids croît avec leur taille. Elle regroupe les professions liées à l'administration d'entreprises, parmi lesquelles les chefs d'entreprise d'au moins dix salariés, les métiers des activités financières de banque ou d'assurance.

Dans le territoire urbain de référence, composé des 45 unités urbaines de France de province de 50 000 à 200 000 emplois, elle est la plus importante tout comme dans les huit plus grandes unités urbaines de l'association des villes du Grand Bassin Parisien (Amiens, Caen, Le Havre, Le Mans, Orléans, Reims, Rouen et Troyes), excepté Le Havre. Le poids de la fonction gestion est le plus élevé dans l'unité urbaine du Mans (18 %) du fait de la présence historique de nombreuses mutuelles. Reims se situe en troisième position après Orléans où la part de la fonction gestion s'élève à 16 %.

La fonction « santé, action sociale » représente 10 % des emplois de l'unité urbaine de Reims. Parmi les huit unités urbaines étudiées, Reims est la seule où cette fonction arrive en deuxième position, même si son poids est légèrement moins élevé qu'à Amiens et Caen. La présence du centre hospitalier universitaire, gros pourvoyeur d'emplois, absent de Troyes, du Mans et du Havre, et surtout la moindre présence d'emplois publics peuvent expliquer cette singularité rémoise.

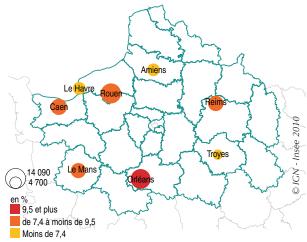
En effet, en raison du statut de sous-préfecture pour une ville de la taille de Reims, la fonction « administration publique » n'arrive qu'en troisième position dans l'unité urbaine rémoise. A Rouen,

Répartition des emplois en quinze fonctions





Nombre de CFM et part dans l'emploi total



Source : Insee, recensement de la population 2006 (exploitation complémentaire au lieu de travail)

Orléans et Caen, toutes trois préfectures de région, les emplois de l'administration publique constituent la deuxième fonction la plus importante.

Les emplois de cadres des fonctions métropolitaines (CFM)

Unité urbaine	Emplois en 2006	CFM en 2006	Part des CFM en 2006 (en %)	Part des CFM en 1982 (en %)
Rouen	190 400	14 100	7,4	4,6
Orléans	144 900	13 800	9,5	6,1
Caen	120 700	9 200	7,6	4,2
Reims	108 400	8 400	7,7	5,2
Le Mans	107 200	8 000	7,5	3,8
Le Havre	100 900	5 650	5,6	3,9
Amiens	92 000	5 650	6,1	4,1
Troyes	66 450	3 650	5,5	3,8
Territoire urbain de référence	4 630 500	331 560	7,2	4,3

Source: Insee, recensement de la population 1982 (sondage au quart au lieu de travail), recensement de la population 2006 (exploitation complémentaire au lieu de travail)



Les professions de la « fabrication » en net recul

La fonction « fabrication », qui occupait la première place en 1982 avec 18 % des emplois, recule à la 6^e place des 15 fonctions avec 8,5 % des emplois occupés en 2006. En 25 ans, sous l'effet des déménagements de sites industriels en dehors des espaces urbains, des délocalisations ou des fermetures, l'agglomération rémoise a perdu 7 000 emplois dans la fonction fabrication. Toutes les unités urbaines de 50 000 à 200 000 emplois ont été concernées, la perte se chiffrant à 37 % pour l'ensemble de celles-ci sur la période 1982-2006. Avec une baisse des emplois de la fabrication de 43 %, Reims, avec Troyes et Rouen, compte parmi les unités urbaines les plus durement touchées.

Dans les fonctions « transports, logistique » et « bâtiment, travaux publics », l'unité urbaine de Reims est la seule des huit unités urbaines étudiées à ne pas perdre d'emplois. Les nombreuses opérations de rénovation urbaine, les importants programmes de construction à Reims, Tinqueux ou Bétheny, deux communes de sa banlieue, et le chantier du TGV au début des années 2000 contribuent à expliquer le maintien des emplois de la construction. Néanmoins, l'emploi n'ayant que légèrement progressé dans ces deux fonctions transport, logistique et bâtiment, travaux publics, leur part dans l'emploi total diminue entre 1982 et 2006.

de travail)



Une proportion de cadres des fonctions métropolitaines comparable à celle de Caen, du Mans et de Rouen

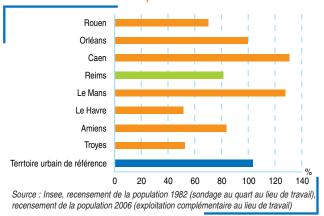
Parmi les quize fonctions, cinq sont plus spécifiquement présentes dans les grandes agglomérations : « prestations intellectuelles, conception-recherche, culture-loisirs, gestion et commerce interentreprises » . Elles sont qualifiées de fonctions métropolitaines. L'unité urbaine de Reims, qui regroupe 20 % de l'emploi total de Champagne-Ardenne, rassemble 29 % des emplois des fonctions métropolitaines de la région.

Dans l'unité urbaine de Reims, les fonctions métropolitaines représentent 26 % des emplois. Ce poids est très proche au Mans, à Caen et Rouen. Au sein des huit unités urbaines étudiées, il atteint un maximum de 29 % à Orléans et est moins élevé au Havre, Amiens et Troyes, les trois agglomérations les moins riches en emplois.

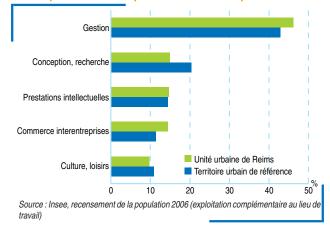
Parmi les fonctions métropolitaines, les emplois de cadres qui présentent un fort contenu intellectuel, technique ou décisionnel jouent un rôle important dans le développement des grandes villes et leur rayonnement. Ainsi, la part des cadres des fonctions métropolitaines (CFM) dans l'emploi total croît avec la taille de l'agglomération. Elle est de loin la plus élevée de France dans l'unité urbaine de Paris avec 19,3 % des emplois, soit 983 000 emplois de CFM. Elle varie de 10 % à 15 % dans une dizaine d'agglomérations de plus de 250 000 habitants (Toulouse, Lyon, Grenoble, Montpellier, Nantes, Strasbourg...). Dans les agglomérations de taille inférieure, elle concerne moins de 10 % des emplois, avec une moyenne de 7,2 % dans l'ensemble des unités urbaines de 50 000 à 200 000 emplois.

Avec un taux de 7,7 % de CFM dans l'emploi, l'unité urbaine de Reims se situe en 2006 dans une position comparable à celle de Caen, Le Mans et Rouen. En 1982, le taux était à l'avantage de l'unité urbaine de Reims, mais il y a moins progressé; en 25 ans, les emplois de CFM ont augmenté de 80 % dans l'unité urbaine de Reims, et de 130 % dans celles du Mans et de Caen.

Évolution du nombre d'emplois de CFM entre 1982 et 2006



Répartition des emplois de CFM en cinq fonctions



Orléans se démarque avec 9,5 % de CFM; Amiens, Le Havre et Troyes sont en retrait avec tout juste 6 % de CFM dans l'emploi.

En 2006, dans l'unité urbaine de Reims, 8 400 emplois sont des emplois de cadres des fonctions métropolitaines. Parmi eux, 46 % relèvent de la fonction « gestion », celle-ci incluant les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus. Cette part, estimée à 51 % en 1982, est en baisse comme ailleurs, à l'exception de Rouen.

A Reims, avec un déficit dans les métiers de l'innovation, seul 15 % des cadres des fonctions métropolitaines se consacrent à la fonction « conception-recherche », taux sensiblement inférieur à celui d'Orléans (28,5 %), du Mans (23,5 %) et de Caen (21,6 %), ainsi qu'à celui du territoire urbain de référence (20 %).

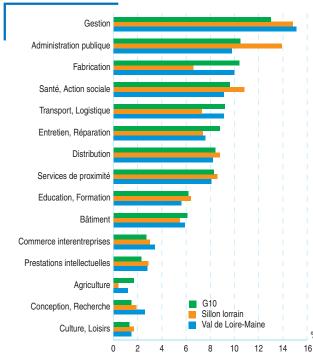


Le G10 espace de coopération à l'échelle du Sillon Lorrain

Le rayonnement et l'attractivité d'une agglomération sont liés en grande partie à sa taille. Avec 212 000 habitants et 108 000 emplois en 2006, l'unité urbaine rémoise n'atteint pas la taille critique pour prétendre devenir une métropole régionale du niveau de Strasbourg, Nantes ou Toulouse qui comptent chacune plus de 400 000 habitants et plus de 10 % de CFM dans leurs emplois. La mise en place du G10, association d'une dizaine de communautés d'agglomération et de communes de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, découle de ce constat. Pour ces mêmes raisons, la Datar encourageait dès 2004 la coopération métropolitaine avec la constitution de réseaux de villes, vastes espaces de 500 000 habitants minimum comprenant au moins une aire urbaine de plus de 200 000 habitants et impliquant plusieurs villes moyennes.

Le G10, avec 579 000 habitants, est proche en taille du Sillon Lorrain. Ce territoire de projet de coopération métropolitaine retenu par la Datar en 2005 se compose des communautés d'agglomération de Metz et de Thionville, de la communauté urbaine du Grand Nancy et de la communauté de communes d'Épinal-Golbey. Il compte 602 000 habitants en 2006. Le réseau du Val de Loire - Maine, autre territoire de comparaison choisi en raison de son acte de candidature auprès de la Datar, qui associe huit agglomérations des Pays de la Loire, du Centre et de la Basse-Normandie, parmi lesquelles Le Mans, Tours et Orléans, est beaucoup plus important avec 1 038 000 habitants.

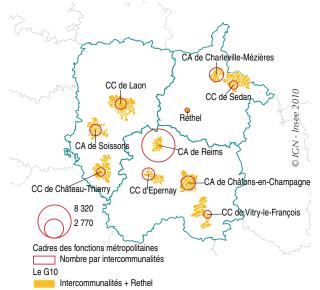
Les emplois du G10 et des deux réseaux de ville de comparaison répartis selon les 15 fonctions



Source : Insee, recensement de la population 2006 (exploitation complémentaire au lieu de travail)



Cadres des fonctions métropolitaines dans le G10



Source : Insee, recensement de la population 2006 (exploitation complémentaire au lieu de travail)

En 1982, parmi les quinze fonctions, la fabrication, très liée à la production industrielle, était la première fonction du G10 avec 20 % des emplois. En 2006, elle ne représente plus que 10 % des emplois et cède sa place à la fonction gestion. Celle-ci prédomine désormais dans les trois réseaux de villes avec la présence des sièges sociaux ou d'administrations d'entreprises, d'activités financières, de banques ou d'assurances. Elle regroupe 13 % des emplois dans le G10, 14,8 % dans le Sillon Lorrain et 15,1 % dans l'espace métropolitain Val de Loire - Maine.

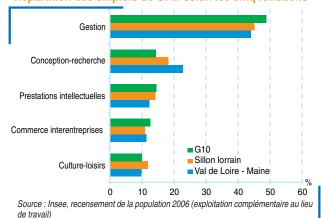
Du fait de la localisation des services de l'État dans les chefs-lieux de région et de département, l'administration publique est la deuxième fonction employeuse dans le G10 avec 10,5 % des emplois, comme dans le Sillon Lorrain (13,9 %).

La fonction « conception-recherche » en retrait dans le G10

Les cinq fonctions métropolitaines - prestations intellectuelles, conception-recherche, commerce interentreprises, gestion et culture-loisirs - représentent un quart de l'emploi dans le Sillon Lorrain et dans le Val de Loire - Maine. Elles se développent également dans le G10 mais ne concernent qu'un cinquième des emplois.

Au sein de ces cinq fonctions, le nombre de cadres a doublé entre 1982 et 2006 dans le Val de Loire - Maine, tandis qu'il augmentait de 61 % dans le G10 et de 65 % dans le Sillon Lorrain.

Répartition des emplois de CFM selon les cinq fonctions



>> Le G10

Depuis cinq ans, un courant d'échanges s'est créé entre dix villes de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne réunies par une préoccupation commune, la perte d'attractivité de leurs territoires, et cherchant ensemble la clé d'un regain démographique. D'abord informel, le groupe, composé de Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Château-Thierry, Épernay, Laon, Reims, Rethel, Sedan, Soissons et Vitry-le-François, s'est officiellement constitué en association le 22 janvier 2010. Cet évènement marque le passage à une phase de coopération plus opérationnelle. L'objectif est de constituer une gouvernance nouvelle pour cet espace de projet et définir les stratégies indispensables au développement durable du territoire.

Dans le G10, les cadres des fonctions métropolitaines représentent, en 2006, 5,7 % de l'emploi, contre 3,9 % en 1982. Bien qu'en progression sensible, le taux de CFM dans l'emploi du G10 reste inférieur à celui du Sillon Lorrain (7,3 % en 2006) et du Val de Loire - Maine (7,4%), tous deux composés d'intercommunalités de plus grande taille. Dans les trois réseaux de villes, les cadres de gestion représentent plus de 40 % de l'ensemble des cadres des fonctions métropolitaines ; ils sont en proportion les plus nombreux dans le G10 avec 48,8 % des emplois de CFM. Les fonctions supérieures du commerce interentreprises et des prestations intellectuelles sont aussi davantage présentes dans le G10, avec respectivement 12,6 % et 14,4 % des emplois de cadres des fonctions métropolitaines. La fonction culture-loisirs est la mieux représentée dans le Sillon Lorrain (11,8 % des CFM) et la conception-recherche dans le Val de Loire - Maine (22,7 % des CFM). Comme dans l'unité urbaine de Reims, les emplois supérieurs de la conception-recherche sont sous-représentés dans le G10 avec 14,2 % des emplois de CFM.

Les emplois de cadres des fonctions métropolitaines (CFM)

	Emplois en 2006	CFM en 2006	Part des CFM en 2006 (en %)	Part des CFM en 1982 (en %)
G10	283 950	16 100	5,7	3,9
Sillon Lorrain	317 150	23 100	7,3	5,1
Val de Loire-Maine	551 800	41 000	7,4	4,6

La composition communale de toutes les intercommunalités des trois réseaux de villes est celle au premier janvier 2010

Source: Insee, recensement de la population 1982 (sondage au quart au lieu de travail), recensement de la population 2006 (exploitation complémentaire au lieu de travail)

Les CFM occupent 16 100 emplois du G10, parmi lesquels les 8 300 de la communauté d'agglomération de Reims, 1 500 situés dans la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et autant dans celle de Charleville-Mézières. Comparés à ceux de l'agglomération rémoise, les CFM du G10 exercent moins souvent dans la fonction commerce interentreprises et plus fréquemment dans la fonction gestion.■

Sylvain Monnot Monique Saliou

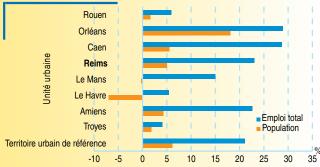


>> Évolution de la population et de l'emploi dans l'unité urbaine de Reims

Entre 1982 et 2006, la population de l'unité urbaine de Reims a augmenté de 5 % en ayant atteint un maximum de 215 500 habitants en 1999. Cette croissance démographique est légèrement inférieure aux 6 % observés sur l'ensemble des 45 unités urbaines de province comptant entre 50 000 et 200 000 emplois. Dans l'ensemble composé des huit principales villes de l'Association des Villes du Grand Bassin Parisien, l'évolution démographique est très proche dans les unités urbaines de Reims, d'Amiens et de Caen. Si elle est plus dynamique dans celle d'Orléans, elle l'est au contraire nettement moins dans les unités urbaines de Troyes, du Mans et du Havre.

Le phénomène de concentration de l'emploi dans les agglomérations associé à celui de la périurbanisation explique que, dans le même temps, les emplois ont davantage progressé dans ces entités géographiques que la population. Avec une hausse des emplois de 23 %, proche de celle observée à Amiens, l'unité urbaine de Reims marque un certain dynamisme comparé au territoire urbain de référence composé des 45 unités urbaines de province de 50 000 à 200 000 emplois (+21 %).

Évolution de la population et de l'emploi total entre 1982 et 2006



Source : Insee, recensement de la population 1982 (sondage au quart au lieu de travail) recensement de la population 2006 (exploitation complémentaire au lieu de travail)



> MÉTHODOLOGIE

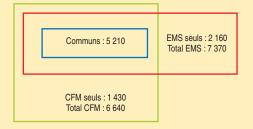
>> La répartition de l'emploi sur le territoire : d'une analyse sectorielle à une analyse fonctionnelle

La répartition de l'emploi sur le territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Une autre approche est possible en étudiant les professions exercées. Ces professions sont réparties en quinze fonctions, certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population. Ces fonctions sont transversales par rapport aux secteurs d'activité. Ainsi, un ingénieur de recherche ou un cadre d'études peuvent exercer la même fonction de conception dans une entreprise industrielle, dans un établissement de recherche (public ou privé) ou dans une société de services. De même, un responsable d'entrepôt remplira sensiblement la même fonction logistique, qu'il travaille dans une entreprise de transports, dans une unité de production industrielle, dans un supermarché ou dans un établissement du commerce de gros. L'analyse fonctionnelle permet donc de s'affranchir des choix d'organisation interne des entreprises. Les fonctions sont également transversales par rapport au statut (indépendant ou salarié, public ou privé) et peuvent associer plusieurs niveaux de qualification (un ouvrier et un ingénieur par exemple). Enfin, l'analyse fonctionnelle permet d'analyser tout type de territoire, urbain comme rural.

>> Des emplois métropolitains supérieurs aux cadres des fonctions métropolitaines

Les cadres des fonctions métropolitaines (CFM) regroupent les cadres et les chefs d'entreprise de dix salariés et plus, des fonctions conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion et culture-loisirs. La notion de CFM développée en 2009 remplace celle des emplois métropolitains supérieurs (EMS) mise en place en 2002. La nouvelle notion de CFM présente l'intérêt d'être cohérente avec la grille fonctionnelle des emplois et permet de pouvoir étudier la situation d'un territoire sur plusieurs recensements (1982, 1990, 1999 et 2006).

Il n'est pas possible de faire un lien direct entre les emplois de cadres des fonctions métropolitaines et les emplois métropolitains supérieurs. En effet, les emplois des cadres des fonctions métropolitaines sont définis uniquement à partir de la profession, alors que les emplois métropolitains supérieurs étaient issus le plus souvent d'un croisement de l'activité avec la profession. Ainsi, un certain nombre d'emplois métropolitains supérieurs (banque-assurance ou commerce) ont été définis en prenant tous les chefs d'entreprise et cadres de certains secteurs de la nomenclature d'activités française (NAF), alors que les emplois de cadres des fonctions métropolitaines vont retenir tous les chefs d'entreprise et cadres des métiers de la gestion, sans référence à un secteur. Le schéma suivant présente, pour le recensement de 1999, les écarts en nombre d'emplois entre les deux concepts sur l'unité urbaine de Reims. Le nombre d'EMS est ici supérieur à celui des CFM, comme dans de nombreuses autres unités urbaines disposant d'un pôle universitaire. En effet, pour ce type de territoire, une grande partie de l'écart s'explique par l'absence des enseignants du supérieur de la grille des CFM alors qu'ils étaient inclus dans celle des EMS.







>> Les cinq fonctions métropolitaines

Conception - recherche: professions de la conception, de la recherche et de l'innovation. Dans l'industrie, elles recouvrent les phases préliminaires à la fabrication. La conception-recherche se distingue de la fonction prestations intellectuelles par la dimension d'innovation incluse dans les travaux des métiers concernés; exemples de métiers: chercheurs de la recherche publique, ingénieurs développement en informatique.

Prestations intellectuelles: professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise...; exemples de métiers: avocats, architectes libéraux, juristes, chefs de projets informatiques.

Commerce inter entreprises: professions en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre les entreprises, que ce soit pour l'achat ou la vente; exemples de métiers: cadres ou ingénieurs commerciaux ou technico-commerciaux.

Gestion: professions de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance ; exemples de métiers : cadres des banques, de la finance, de la gestion des ressources humaines.

Culture - loisirs: professions de la culture et des loisirs; exemples de métiers: professeurs d'art hors scolaire, journalistes, artistes, bibliothécaires, auteurs littéraires, scénaristes, directeurs de journaux.

>> Les changements intervenus entre le recensement 2006 et les recensements précédents

Modification du concept d'activité

Dans le recensement 2006, les questions permettant de mesurer l'emploi, le chômage et l'activité ont été modifiées pour se rapprocher des concepts internationaux édictés par le bureau international du travail (BIT). Le nouveau questionnement permet de mieux prendre en compte, parmi les actifs ayant un emploi, les étudiants, les retraités et les chômeurs qui exercent une activité, même occasionnelle ou de courte durée. Ce changement de concept peut expliquer une partie des évolutions constatées entre 1999 et 2006 sur des effectifs d'actifs, d'emplois et de chômeurs au sens du recensement. L'effet peut être sensible parmi les moins de 25 ans et les plus de 55 ans.

Changement de nomenclature

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles utilisée pour le recensement de 2006 est la PCS-2003, fruit d'une révision de la nomenclature en vigueur depuis 1982. La rénovation a consisté à regrouper, au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, des professions dont la distinction était devenue obsolète. A l'inverse, des professions ont été éclatées afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers (dans l'environnement ou les NTIC par exemple) et des fonctions transversales aux différentes activités industrielles (méthodes, contrôle-qualité, logistique).

Ce changement de nomenclature a un effet sur la composition des fonctions. Il entraîne un effet à la hausse significatif pour les fonctions gestion, fabrication, prestations intellectuelles et entretien-réparation et un effet à la baisse sensible pour la conception-recherche et le commerce interentreprises.



> POUR EN SAVOIR PLUS

- « Répartition géographique des emplois Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision », Insee première, n° 1278, février 2010.
- <u>Analyse fonctionnelle des emplois et cadres des fonctions métropolitaines</u>, Insee, février 2010 données communales et documentation.
- « <u>Une grille d'analyse globale de l'emploi. Le partage géographique du travail</u> », Économie et statistique, n° 270, Insee, 1993.
- Les emplois métropolitains supérieurs... en quête de métropole, Insee Champagne-Ardenne, Décembre 2004.
- « <u>Emplois métropolitains supérieurs : progression marquée à Reims, Epernay et Châlons-en-Champagne</u> », Insee flash n° 41, décembre 2003.
- « Metz et Nancy : un destin lié », Économie Lorraine, n° 145, Insee Lorraine, 2008.
- « <u>Hiérarchie urbaine française : deux villes lorraines pour une métropole</u> », Économie Lorraine n° 149, Insee Lorraine, 2008.
- « Onze fonctions pour qualifier les grandes villes », Insee Première n° 840, 2002.
- La spécialisation économique des villes françaises, Datar, 2004.



INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne
10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60
Directeur de la publication : Dominique Perrin, directeur régional de l'INSEE
Chef du Service Études et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni
Rédacteur en chef - Communication externe : Clarisse Lefèvre
Secrétaire de fabrication : Audrey Égalgi - Création de l'image visuelle : 5pointcom
Imprimeur : Le Réveil de la Marne, 51204 Epernay
© INSEE-2010 ISSN 1277-5649 - Code SAGE : FLA10B860 -Dépôt légal 2010



